

A quand une législation claire en matière de port de signes religieux ostentatoires dans la sphère publique!

Rappelant son profond attachement aux respect des libertés fondamentales telles que la liberté religieuse ou la pratique du culte, le PP invite le législateur a rapidement définir un cadre légal clair quant au port de signes religieux ostentatoires dans la sphère publique, notamment les Parlements, les administrations publiques ou l'école.

Le flou actuel donne lieu à des interprétations à voile et à vapeur et il est temps de fixer des règles claires et fermes. Le PP, soucieux du principe de la laïcité des institutions, voterait en faveur d'une interdiction totale de ces signes religieux dans la sphère publique.

Contact : Gregory MATHIEU, Porte-parole du PP
0473/722356
gregory.mathieu@partipopulaire.be

Parti Populaire
Avenue Molière 144, 1050, Bruxelles, Belgique
info@partipopulaire.be | www.partipopulaire.be

Personenpartij
Molièrelaan 144, 1050, Brussel, België
info@personenpartij.be | www.personenpartij.be

T: 02 894 44 44 | F: 02 894 44 45